

## CONDITIONS GÉNÉRALES DU CLUB DES ACTIONNAIRES DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

### Article 1 - Objet du Club des actionnaires de Crédit Agricole S.A.

1.1 Le Club des actionnaires a pour objet de favoriser la connaissance, par les actionnaires de Crédit Agricole S.A., de la vie de leur entreprise. Pour cela, il met à votre disposition un certain nombre de documents d'information et organise à votre intention des événements vous permettant de mieux connaître Crédit Agricole S.A., son activité et ses métiers.

1.2 Crédit Agricole S.A. se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu des services proposés par le Club des actionnaires de Crédit Agricole S.A.

1.3 L'adhésion au Club des actionnaires se matérialise par un numéro de membre personnel.

### Article 2 - Conditions d'adhésion au Club des actionnaires de Crédit Agricole S.A.

2.1 Tout actionnaire personne physique de Crédit Agricole S.A. peut devenir membre du Club des actionnaires, s'il répond aux conditions suivantes :

- > détenir au moins 50 actions au porteur,
- > détenir au moins une action au nominatif,
- > être actionnaire salarié du groupe Crédit Agricole, détenteur d'au moins une action en direct.

2.2 L'adhésion au Club des actionnaires est facultative et gratuite. Elle prend effet à la date de réception de la demande et est valable tant que le membre du Club satisfait aux conditions d'adhésion et qu'il n'a pas demandé sa radiation.

2.3 Les actions détenues en indivision ou sur un compte joint donnent droit à une seule possibilité d'adhésion. Seul le représentant de l'indivision ou une des personnes détenant le compte joint, personne physique, peut bénéficier des services du Club des actionnaires.

2.4 En devenant membre du Club des actionnaires, l'actionnaire accepte de recevoir toutes les publications et informations émanant du service des relations actionnaires individuels de Crédit Agricole S.A. au format électronique pour toute adhésion faite en ligne.

Crédit Agricole S.A. se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions d'adhésion au Club des actionnaires.

### Article 3 – Formalité et durée de l'adhésion

3.1 L'adhésion au Club des actionnaires de Crédit Agricole S.A. se fait à l'aide du formulaire à renseigner en ligne sur le site <https://clubactionnaires.credit-agricole.com> .

L'adhésion ne sera validée par Crédit Agricole S.A. qu'en cas de respect des conditions d'adhésion précisés à l'Article 2.1 des présentes conditions générales.

3.2 Conformément à ses statuts (article 9.B.), Crédit Agricole S.A. interroge le dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres afin d'identifier au 31 décembre de chaque année son actionnariat individuel. Crédit Agricole S.A. dispose, selon le cas, concernant les détenteurs de ses titres des informations suivantes : le nom, le prénom, l'année de naissance, l'adresse et l'adresse e-mail.

Au vu du fichier Titres au porteur identifiable (TPI) transmis par le dépositaire central et de son registre nominatif, Crédit Agricole S.A. actualise, chaque année, son fichier des membres :

- en reconduisant automatiquement pour une durée d'un an l'adhésion des actionnaires qui satisfont toujours aux conditions décrites dans l'article 2.1,
- en résiliant l'adhésion des membres qui ne satisfont plus aux conditions décrites dans l'article 2.1.

#### **Article 4 - Renoncement au Club des actionnaires de Crédit Agricole S.A.**

Lorsque l'adhérent ne satisfait plus aux conditions d'adhésion au Club des actionnaires, ou s'il souhaite renoncer à son adhésion, il s'engage à en informer Crédit Agricole S.A. dans les meilleurs délais par courrier, par e-mail ou en appelant le numéro vert 0 800 000 777.

Il perd ainsi sa qualité de membre du Club des actionnaires et ne peut plus bénéficier des services offerts par le Club.

#### **Article 5 – Numéro d'adhérent**

5.1 Le numéro d'adhérent est nominatif et non transmissible.

5.2 Le membre du Club est responsable de l'utilisation et de la conservation de son numéro d'adhérent, de ses identifiants de connexion à l'espace sécurisé Internet.

Crédit Agricole S.A. ne saurait être tenu responsable de l'utilisation de ses identifiants par un tiers.

#### **Article 6 - Droit d'accès et de rectification par les membres du Club des informations les concernant**

Les informations personnelles recueillies par Crédit Agricole S.A. sont nécessaires pour enregistrer votre demande d'adhésion et vous faire profiter des avantages du Club des actionnaires (envoi d'informations et accès aux offres du Club).

Celles-ci pourront faire l'objet de traitements informatisés, pour les finalités et dans les conditions ci-dessous précisées.

Elles seront principalement utilisées par Crédit Agricole S.A. pour les finalités suivantes : connaissance de l'actionnariat, gestion de la relation avec l'actionnaire, animation du Club des actionnaires, invitations, attribution des offres réservées aux membres, historique des offres attribuées, historique des échanges (papier et/ou Internet) avec Crédit Agricole S.A., historique des demandes de documentation.

En outre, vous autorisez expressément Crédit Agricole S.A. à communiquer les données vous concernant et leurs mises à jour éventuelles aux tiers suivants :

- les Caisses régionales de Crédit Agricole à des fins d'organisation conjointe de réunions par le Club des actionnaires et le réseau concerné ;
- nos sous-traitants éventuels, et ce pour les seuls besoins des travaux de sous-traitance confiés.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives vous concernant recueillies par Crédit Agricole S.A. Le fichier constitué à l'aide du formulaire d'adhésion en ligne ou du

TPI a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL, et figure dans le registre de traitements des données personnelles RGPD de Crédit Agricole S.A.

Vous pouvez ainsi demander l'accès aux informations vous concernant, les faire rectifier ou vous opposer à leur communication à des tiers, directement auprès de Crédit Agricole S.A. :

Par courrier : CREDIT AGRICOLE S.A., Relations actionnaires individuels, DCF/RA - 12 place des États-Unis - 92127 Montrouge Cedex, par e-mail : [credit-agricole-sa@relations-actionnaires.com](mailto:credit-agricole-sa@relations-actionnaires.com) ou en accédant à votre espace sécurisé sur le site <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/espace-actionnaires/club-des-actionnaires>